

APPEL À NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Élections des directeurs pour l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2025

1. INTRODUCTION

Triathlon Canada (TC), l'organisme national qui régit le sport, est actuellement à la recherche de candidats pour le poste d'athlète directeur pour un mandat de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle (AGA) de Triathlon Canada en 2029.

Les candidats seront déterminés par 1) un protocole qui tient compte des restrictions géographiques et de genre prévu par les statuts et 2) le plus grand nombre de votes.

2. NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Comme l'exige le règlement intérieur, un comité des nominations a été nommé par le Conseil d'Administration pour solliciter et examiner les candidatures aux postes d'administrateurs. Les membres du comité sont les suivants :

- Joy Weismiller, (Président) Membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Trevor Penner, Membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Paul Huyer, Ancien directeur (externe) de Triathlon Canada
- Tara Postnikoff - Triathlon Ontario Board Member (external)
- Phil Dunne, PDG (membre non votant du conseil d'administration)
- Peter McCrory, Président du conseil d'administration de Triathlon Canada (membre sans droit de vote)

Le Comité des nominations demande que les candidatures aux postes d'administrateurs soient soumises avant le 19 mai 2025. Toutes les candidatures reçues avant la date limite seront évaluées au regard de la **Charte du Conseil d'administration** (Annexe I), de la **Politique de diversité du Conseil d'administration** (Annexe II) et des critères spécifiques énoncés ci-dessous. Le Conseil présentera les candidats recommandés aux Membres au moins quatorze (14) jours avant l'Assemblée générale annuelle.

3. CRITÈRES POUR LES NOMINATIONS 2025

Le Comité des nominations a évalué les compétences, l'expérience et les besoins de diversité du Conseil d'administration et a identifié plusieurs besoins importants :

1. **Critères essentiels** : Les compétences et l'expérience suivantes sont essentielles
 - Connaissance du sport/para sport
 - Expérience avec un conseil de gouvernance
 - Sens des affaires et des finances
 - Développement des politiques
 - Engagement des parties prenantes
 - Joueur d'équipe

2. Critères spécifiques : Recherché à l'heure actuelle

- Juridique
- Comptabilité et finances
- Philanthropie et relations avec les donateurs
- Parrainage et marketing

3. Critères généraux

- Leadership
- Capital politique

4. ADMISSIBILITE

1. Pour être éligible à l'élection d'un directeur, une personne doit :
 - a. Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
 - b. Être un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu ;
 - c. Avoir le pouvoir légal de contracter ;
 - d. Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays ; et
 - e. Ne pas avoir le statut de failli.
2. Les personnes suivantes ne sont pas admises au poste d'administrateur :
 - a. Une personne qui n'a pas satisfait aux exigences de la présente politique de vérification de l'admissibilité ;
 - b. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - c. Une personne qui occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant d'un membre ;
 - d. Une personne qui agit en tant que directeur de course, officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ;
 - e. Une personne qui est un parent (défini comme le père ou la mère biologique, le beau-père ou la mère, le parent ou le tuteur légal) d'un athlète titulaire d'une carte de compétition internationale ; et
 - f. Une personne en conflit d'intérêts, tel que déterminé par les [politiques de base](#) de la Société relatives au **Code de conduite et d'éthique** et **Conflit d'intérêts**.
3. Toute personne jugée inéligible au poste de directeur pour les raisons suivantes restera inéligible pendant dix-huit (18) mois après que la raison de l'inéligibilité aura cessé :
 - a. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - b. Une personne qui agit en tant qu'officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Corporation, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Corporation ; ou
 - c. Une personne cesse d'être membre de l'équipe nationale d'élite et titulaire d'une carte de compétition internationale, dans le cas du directeur des athlètes.

4. Le section 4.1, section IV des statuts de Triathlon Canada stipule que pas plus de cinq (5) administrateurs ne peuvent être du même sexe. Compte tenu de la composition actuelle du conseil d'administration de Triathlon Canada, toutes les identités de genre sont éligibles à l'élection pour le moment.
5. Au plus deux administrateurs peuvent résider dans la même province au moment de l'élection, à l'exclusion, pour plus de certitude, de l'administrateur athlète. Un administrateur permanent réside en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et à Terre-Neuve, et deux en Ontario. Par conséquent, un maximum d'un administrateur de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba ou de Terre-Neuve peut être élu et aucun de l'Ontario. Les personnes d'autres provinces sont encouragées à poser leur candidature.
6. Les directeurs doivent également se conformer aux procédures de sélection de Triathlon Canada, qui peuvent inclure une vérification du casier judiciaire. Après leur élection, les directeurs ont soixante (60) jours pour se conformer aux procédures de sélection.

5. SUBMISSIONS DE CANDIDATURES DE 2025

1. Les personnes souhaitant se porter candidates à un poste Directeur, y compris les Directeurs actuels, doivent être nommées. Pour ce faire, elles doivent soumettre un Formulaire de Nomination d'Athlète Directeur signé et les pièces justificatives avant la date limite de candidature.
2. Le comité des nominations procédera à une vérification préalable en examinant les qualifications du candidat, les compétences et les qualités requises, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels ou d'autres questions importantes qui pourraient empêcher le candidat de s'acquitter avec succès des fonctions d'un Directeur.
3. Chaque candidat doit remplir et signer un **formulaire de candidature** et le soumettre au comité des candidatures, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant les qualifications, les succès, le travail et l'expérience de bénévolat du candidat. Les candidats peuvent également soumettre :
 - Un **programme de campagne** décrivant ce que le candidat souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Triathlon Canada - ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite.
 - Une photo d'**identité**
 - Une **biographie** du candidat (300 mots maximum)
 - **Témoignages** d'autres organisations ou d'autres personnes

Les candidatures peuvent être soumises par courriel, par courrier ou par service de messagerie à l'adresse suivante avant **5:00 PM (PST) on May 19, 2025.**

Triathlon Canada
c/o Comité des Nominations
121-1925 Blanshard Street
Victoria, British Columbia V8T 4J2
Courriel: Nominations@triathloncanada.com

APPENDIX I MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. INTRODUCTION

Huit (8) directeurs sont élus au conseil d'administration pour un mandat de quatre ans. Parmi ces huit (8) directeurs, on compte un (1) directeur athlète. Triathlon Canada reconnaît les avantages d'un conseil d'administration diversifié et inclusif. La diversité des perspectives, des parcours et des expériences au sein du conseil d'administration contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, la composition du conseil d'administration doit répondre aux exigences de la *politique de diversité* du conseil.

2. MANDATE

Les administrateurs du conseil d'administration doivent :

- Respecter et exemplifier les valeurs de Triathlon Canada ;
- Servir dans les meilleurs intérêts de Triathlon Canada ;
- Se conformer à toutes les dispositions du [Code de conduite des directeurs de Triathlon Canada](#) ;
- Ne pas avoir reçu de rémunération de Triathlon Canada au cours des dix-huit mois précédents, à l'exception des frais directs ou de la compensation pour un rôle de bénévole, tel qu'un officiel technique ;
- Participer à la formation à la gouvernance et/ou au développement professionnel, selon les besoins ;
- Assurer la conduite éthique de l'organisation ;
- Être responsable de la responsabilité financière et de la viabilité de l'organisation ;
- Assister et participer activement à au moins 80 % des réunions prévues du conseil d'administration ;
- Participer à un minimum d'un (1) comité du Conseil ;
- Contribuer à formuler, faire progresser et suivre la vision de l'organisation ainsi que les priorités stratégiques et les progrès ;
- Approuver le plan stratégique de l'organisation et surveiller les performances par rapport au plan ; et
- S'acquitter d'autres tâches qui peuvent être prescrites de temps à autre par le Conseil.

3. QUALIFICATIONS

Les compétences et l'expérience souhaitables des futurs directeurs sont les suivantes (sans ordre de priorité) :

connaissance du sport/para sport	expérience avec un conseil de gouvernance	développement de politiques
sens des affaires et des finances	implication des parties prenantes	joueur d'équipe
philanthropie et relations avec les donateurs	relations gouvernementales	la gestion du risque
marketing/communications	gestion du changement stratégique	entrepreneuriat
comptabilité et finances	leadership	juridique
capital politique	perspective nationale du sport	parrainage et marketing

4. RESPONSABILITES CLES

Les responsabilités spécifiques seront attribuées en fonction des compétences de chaque directeur.

5. AUTORITE

Les directeurs disposent de tous les droits de vote au sein du conseil d'administration.

6. ENGAGEMENT DE TEMPS

- Six (6) à huit (8) réunions du conseil d'administration par an, dont deux (2) réunions au maximum se déroulant en personne et les autres par téléconférence ;
- Le week-end de l'assemblée annuelle et la session annuelle de planification stratégique;
- Des réunions supplémentaires du conseil d'administration sont organisées par courriel, selon les besoins ;
- Réunions des comités (minimum de quatre (4) par an par comité) ; et
- Le temps nécessaire à l'exercice de la fonction de direction de l'organisation.

ANNEXE II POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

La politique de diversité du conseil d'administration de Triathlon Canada (" la politique ") définit l'approche qui sera adoptée par le conseil d'administration (" le conseil ") et les membres de Triathlon Canada en ce qui concerne l'atteinte et le maintien de la diversité parmi les personnes recrutées, nommées ou élues au conseil.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique aux nominations, aux désignations et aux élections pour les postes du Conseil d'administration. Elle s'applique également aux nominations et désignations effectuées par le conseil d'administration aux comités du conseil d'administration.

Le conseil s'engage également à encourager la diversité parmi tous les employés de Triathlon Canada et s'attend à ce que les principes de diversité et d'inclusion informent toutes les décisions d'emploi et les décisions d'entreprise prises par le conseil et chez Triathlon Canada.

DECLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration s'engage à créer une culture chez Triathlon Canada qui est inclusive et qui valorise et encourage le respect des différences au sein de notre communauté.

Triathlon Canada reconnaît les avantages d'avoir un conseil d'administration diversifié et inclusif. Le fait d'avoir des perspectives, des origines et des expériences diverses au sein du conseil d'administration contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, Triathlon Canada s'engage à augmenter et à maintenir la diversité au sein du conseil.

Lorsqu'ils prennent des décisions concernant le recrutement, la désignation, la nomination et l'élection des directeurs, les membres et le conseil d'administration doivent veiller à ce que l'ensemble du conseil d'administration soit aussi diversifié que possible en termes de sexe, d'identité ou d'expression sexuelle, d'orientation sexuelle, de race, d'identité indigène ou autochtone, de nationalité, de lieu d'origine, d'ethnicité, de couleur, d'ascendance, d'âge, d'aptitude, de compétences, de formation ou de profession, de statut socio-économique et de religion, de spiritualité ou de croyances.

RESPONSABILITÉ ET RAPPORTS

Sur la base des conseils et des recommandations du comité de gouvernance, le conseil d'administration fixera des objectifs et des critères d'évaluation pour accroître et maintenir la diversité au sein du conseil tous les deux (2) ans, avant l'assemblée générale annuelle des membres. À tout moment, en fonction de la composition actuelle du conseil d'administration et des besoins de la société, les objectifs et les critères d'évaluation peuvent se concentrer sur un ou plusieurs aspects de sa diversité.

Le comité des nominations fera rapport au conseil d'administration tous les deux (2) ans sur :

- les efforts de recrutement déployés pour attirer des candidats d'origines diverses ;

- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des repères convenus par le conseil d'administration ; et
- le processus utilisé pour les nominations au conseil d'administration et la prise en compte de l'accroissement de la diversité au sein du conseil.

EXAMEN DES POLITIQUES

La politique et le processus de recrutement et de nomination seront revus au moins tous les deux (2) ans.

**TRIATHLON CANADA - CONSEIL D'ADMINISTRATION
FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

*Ce formulaire doit être soumis à Triathlon Canada **avant 17 heures (PST) on May 19, 2025***

Ce formulaire doit être rempli par toute personne dont la candidature est proposée pour l'élection d'un directeur.

Nom du candidat : _____

Adresse : _____

Numéro(s) de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Province de résidence : _____

Identité de genre : _____

Maîtrise linguistique : _____

Chaque candidat doit remplir et signer le présent **formulaire de candidature** et le soumettre au comité des nominations, accompagné d'un **curriculum vitae**. Les candidats peuvent également soumettre :

- Un **programme de campagne** décrivant ce que le candidat souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Triathlon Canada - ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite.
- Une photo d'**identité**
- Une **biographie** du candidat (300 mots maximum)
- Une **vidéo** décrivant le candidat et/ou son programme (30 secondes maximum).
- **Témoignages** d'autres organisations ou d'autres personnes

Les questions concernant le processus de nomination ou votre candidature peuvent être adressées à Nominations@triathloncanada.com.

1. Estimez votre niveau de compétence ou d'expertise dans chacun des domaines suivants à l'aide de la légende ci-dessous (soyez honnête) :

0 = Aucune expérience
1 = Développement de la perspective et des connaissances
2 = connaissance moyenne
3 = Connaissance approfondie
4 = Expert

CRITÈRES ESSENTIELS	#
Connaissance du sport/para sport	
Expérience avec un conseil de gouvernance	
Développement des politiques	
Sens des affaires et des finances	
Engagement des parties prenantes	
Joueur d'équipe	
CRITÈRES PRÉCIS	
Juridique	
Comptabilité et finances	
Philanthropie et relations avec les donateurs	
Parrainage et marketing	
CRITÈRES GÉNÉRAUX	
Leadership	
Capital politique	

2. Veuillez décrire pourquoi vous êtes intéressé par le poste de directeur de Triathlon Canada :
3. Veuillez fournir un bref résumé de toute expérience antérieure avec Triathlon Canada :
4. Veuillez fournir un bref résumé de votre expérience avec d'autres organisations sportives :
5. Veuillez fournir un bref résumé de votre expérience au sein d'autres organisations bénévoles ou communautaires :

6. Veuillez souligner les aptitudes ou compétences supplémentaires qui contribueraient à un leadership et une gouvernance efficaces de Triathlon Canada :

7. Veuillez décrire tout conflit d'intérêts que vous devriez déclarer si vous êtes élu au conseil d'administration :

8. Veuillez décrire tout autre poste occupé au sein du sport du triathlon :

9. Veuillez confirmer que vous êtes en conformité avec les conditions d'éligibilité et si non, pourquoi ?

Oui ____ No _____, pourquoi :

J'accepte que mon nom soit proposé pour un poste de directeur au sein du conseil d'administration de Triathlon Canada. Je consens à la vérification par Triathlon Canada des renseignements fournis à l'appui de ma candidature.

Signature

Date

Veuillez retourner à : Nominations@triathloncanada.com

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES ATHLETES

Élections des administrateurs athlètes pour l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2025

1. INTRODUCTION

Triathlon Canada (TC), l'organisme national qui régit le sport, est actuellement à la recherche de candidats pour le poste d'athlète directeur pour un mandat de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle (AGA) de Triathlon Canada en 2029.

Les candidats seront déterminés par le protocole de nomination décrit à la section 7 du mandat de l'athlète directeur (annexe I).

2. NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Comme l'exige le règlement intérieur, un comité des nominations a été nommé par le Conseil d'administration afin de solliciter et d'examiner les candidatures aux postes d'administrateurs. Les membres du comité sont les suivants :

- Joy Weismiller, (Président) Membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Trevor Penner, Membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Paul Huyer, Ancien directeur (externe) de Triathlon Canada
- Tara Postnikoff - Triathlon Ontario Board Member (external)
- Phil Dunne, PDG (membre non votant du conseil d'administration)
- Peter McCrory, Président du conseil d'administration de Triathlon Canada (membre sans droit de vote)

Le comité des nominations demande que les candidatures aux postes directeur des athlètes soient soumises avant le 19 mai 2025. Toutes les candidatures reçues avant la date limite seront évaluées par rapport à la **charte des administrateurs athlètes** (annexe I) et à la **politique de diversité du conseil d'administration** (annexe II). Le conseil d'administration présentera les candidats recommandés aux membres au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée générale annuelle.

3. CRITÈRES POUR LES NOMINATIONS 2025

Le futur directeur des athlètes serait éligible selon les critères suivants :

1. Avoir fait partie de l'équipe nationale olympique ou paralympique de triathlon de haute performance élite de Triathlon Canada.
2. Avoir pris sa retraite de la compétition active dans n'importe quel triathlon ou paratriathlon élite de triathlon mondial pendant une période de 18 mois et ne pas être actuellement titulaire d'une carte de compétition internationale (CCI).
3. Avoir le temps nécessaire pour remplir le mandat et les responsabilités du directeur des athlètes.

4. ADMISSIBILITÉ

1. Pour être éligible à l'élection d'un directeur des athlètes, une personne doit :

- a. Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
 - b. Être un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu ;
 - c. Avoir le pouvoir légal de contracter ;
 - d. Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays ;
et
 - e. Ne pas avoir le statut de failli.
2. Les personnes suivantes ne sont pas admises au poste du directeur des athlètes :
- a. Une personne qui n'a pas satisfait aux exigences de la présente politique de vérification de l'admissibilité ;
 - b. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - c. Une personne qui occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant d'un membre ;
 - d. Une personne qui agit en tant que directeur de course, officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ;
 - e. Une personne qui est un parent (défini comme le père ou la mère biologique, le beau-père ou la mère, le parent ou le tuteur légal) d'un athlète titulaire d'une carte de compétition internationale ; et
 - f. Une personne en conflit d'intérêts, tel que déterminé par les politiques de base de la Société relatives au Code de conduite et d'éthique et Conflit d'intérêts.
3. Toute personne qui est jugée inéligible à la fonction d'administrateur pour les raisons suivantes le restera pendant dix-huit (18) mois après que la raison de la disqualification a cessé :
- a. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - b. Une personne qui agit en tant qu'officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Corporation, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Corporation ; ou
 - c. Une personne cesse d'être membre de l'équipe nationale d'élite et titulaire d'une carte de compétition internationale, dans le cas du directeur des athlètes.
4. Le section 4.1, section IV des statuts de Triathlon Canada stipule que pas plus de cinq (5) administrateurs ne peuvent être du même sexe. Compte tenu de la composition actuelle du conseil d'administration de Triathlon Canada, toutes les identités de genre sont éligibles à l'élection pour le moment.
5. Pas plus de deux (2) directeurs peuvent résider dans la même province au moment de l'élection, à l'exclusion, pour plus de certitude, de l'administrateur des athlètes.
6. Les directeurs doivent également se conformer aux procédures de sélection de Triathlon Canada, qui peuvent inclure une vérification du casier judiciaire. Après leur élection, les directeurs ont soixante (60) jours pour se conformer aux procédures de sélection.

5. SUBMISSIONS DE CANDIDATURES DE 2025

1. Les personnes souhaitant se porter candidates à un poste Directeur des athlètes, y compris les Directeurs actuels, doivent être nommées. Pour ce faire, elles doivent soumettre un Formulaire de Nomination du Directeur des athlète signé et les pièces justificatives avant la date limite de candidature.
2. Le comité des nominations procédera à une vérification préalable en examinant les qualifications du candidat, les compétences et les qualités requises, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels ou d'autres questions importantes qui pourraient empêcher le candidat de s'acquitter avec succès des fonctions du Directeur des athlètes.
3. Chaque candidat doit remplir et signer un **formulaire de candidature** de directeur des athlètes et le soumettre au comité des candidatures, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant les qualifications, les succès, le travail et l'expérience de bénévolat du candidat. Les candidats peuvent également soumettre :
 - Un **programme de campagne** décrivant ce que le candidat souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Triathlon Canada - ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite.
 - Une photo d'**identité**
 - Une **biographie** du candidat (300 mots maximum)
 - **Témoignages** d'autres organisations ou d'autres personnes

Les candidatures peuvent être soumises par courriel, par courrier ou par service de messagerie à l'adresse suivante avant **5:00 PM (PST) on May 19, 2025**.

Triathlon Canada
c/o Comité des Nominations
121-1925 Blanshard Street
Victoria, British Columbia V8T 4J2
Courriel: Nominations@triathloncanada.com

ANNEXE I MANDAT DU DIRECTEUR DES ATHLÈTES

1. INTRODUCTION

Le directeur des athlètes est le membre du conseil d'administration de Triathlon Canada et se conformera aux règlements administratifs de Triathlon Canada pour les directeurs, sauf indication contraire ci-dessous.

2. MANDATE

Le directeur des athlètes doit répondre aux exigences spécifiées à la section 2 du mandat du conseil d'administration, énumérées ci-dessous.

Les directeurs du conseil d'administration doivent :

1. Défendre et incarner les valeurs de Triathlon Canada ;
2. Servir les intérêts de Triathlon Canada ;
3. S'acquitter des devoirs et responsabilités énoncés dans les règlements administratifs et la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif ou la loi fédérale applicable ;
4. Veiller à la conduite éthique de l'organisation ;
5. Être responsable de la responsabilité financière et de la viabilité de l'organisation ;
6. Participer activement à au moins 80 % des réunions du conseil d'administration ;
7. Participer à au moins un (1) comité du conseil d'administration ;
8. Contribuer à articuler, faire progresser et surveiller la vision, les priorités stratégiques et les progrès de l'organisation ;
9. Approuver le plan stratégique de l'organisation et surveiller les performances par rapport à ce plan ; et Remplir d'autres fonctions qui peuvent être prescrites de temps à autre par le conseil d'administration.

Le directeur des athlètes sera élu par les membres athlètes de Triathlon Canada qui détiennent actuellement une carte de compétition internationale (CCI) (www.triathloncanada.com/membership/). Le mandat de l'administrateur des athlètes sera de quatre ans. L'administrateur des athlètes peut occuper ce poste pendant deux mandats consécutifs.

3. QUALIFICATIONS

Le futur directeur des athlètes serait éligible selon les critères suivants.

1. Avoir fait partie de l'équipe nationale d'élite de haute performance (parcours olympique/paralympique) de Triathlon Canada.
2. Doit avoir pris sa retraite de la compétition active dans n'importe quel triathlon ou paratriathlon d'élite du World Triathlon pendant une période de 18 mois et ne pas être actuellement titulaire d'une carte de compétition internationale (CCI).
3. Doit disposer du temps nécessaire pour remplir le mandat et les responsabilités du directeur des athlète.

Les compétences et l'expérience souhaitables de l'athlète directeur potentiel sont les suivantes (sans ordre de priorité).

1. En tant que membre du conseil d'administration de Triathlon Canada, le directeur des athlètes s'efforcera de défendre la vision, la mission et les valeurs de l'organisation et de superviser et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique.
2. Le directeur des athlètes est une ressource pour le conseil d'administration grâce à son expertise et à son expérience en tant qu'athlète de haut niveau.
3. Le directeur des athlètes est une ressource pour le groupe actuel d'athlètes de Triathlon Canada dans le cadre du parcours de haute performance. À ce titre, il est :
 - a) capable d'écouter, de rassembler les gens et d'aider les athlètes à trouver leur voix, au besoin, individuellement ou en groupe.
 - b) quelqu'un que les athlètes respectent et vers qui ils peuvent se tourner pour avoir un point de vue et qui peut être leur porte-parole au conseil d'administration.

4. RESPONSABILITÉS CLÉS

Le directeur des athlètes :

1. Sera disponible pour consulter le staff Haute Performance.
2. Dirigera un comité des athlètes selon les directives suivantes :
 - Le comité des athlètes sera composé des athlètes actuels du CCI de Triathlon Canada.
 - Le directeur des athlètes s'efforcera d'organiser jusqu'à deux (2) réunions du comité des athlètes par an par téléconférence.
3. Rencontrera, au moins une fois par an, le directeur de la haute performance (DHP) de Triathlon Canada pour s'assurer qu'il se tient au courant des développements en matière de haute performance
4. Sera membre du comité consultatif de la haute performance.
5. Sera encouragé à se tenir au courant et à s'impliquer dans le comité des athlètes de triathlon mondial et à contribuer aux nominations du comité des athlètes de triathlon mondial.
6. Assister au forum annuel AthletesCAN (<https://athletescan.com/>) pour assurer l'engagement au niveau national du sport d'élite, sous réserve de l'approbation du PDG.
7. Représenter les athlètes de Triathlon Canada auprès d'autres organisations, le cas échéant.

5. AUTORITÉ

Les administrateurs disposent d'un droit de vote complet au sein du Conseil d'administration.

6. ENGAGEMENT DE TEMPS

1. Six (6) à huit (8) réunions du conseil d'administration par an, dont deux au maximum en présentiel et le reste par téléconférence ;
2. Le week-end de l'Assemblée générale et la session annuelle de planification stratégique ;
3. Réunions de comité (au moins quatre (4) par an et par comité) ; e
4. Temps nécessaire dans le cadre du rôle de direction de l'organisation

7. PROCESSUS ÉLECTORAL

Les principales étapes de l'élection de l'administrateur représentant les athlètes sont décrites ci-dessous.

1. Étapes de soumission du candidat au poste d'administrateur potentiel
 - a. Examiner les qualifications décrites dans ce document.
 - b. Comprendre et accepter les responsabilités
 - c. Préparez une biographie personnelle (en anglais, en français ou dans les deux langues) et envoyez-la. Les informations et le format suggérés sont fournis dans le modèle de formulaire à la fin de ce document. Envoyez votre biographie par e-mail avant la date limite de publication à nominations@triathloncanada.com.
2. Comité des nominations
 - a. Contacter les candidats pour confirmer la réception des candidatures et confirmer leur éligibilité.
 - b. Publiera les biographies (en anglais et en français) sur le site web de Triathlon Canada et diffusera les informations sur les candidats.
 - c. Informera le(s) candidat(s) de l'ouverture et de la clôture du vote.
 - d. Si aucune candidature n'est soumise, le comité des nominations devra rechercher un candidat pour pourvoir le poste.
 - e. Si un (1) candidat éligible est proposé, il occupera le poste d'administrateur des athlètes par acclamation.
 - f. Si plus d'une (1) candidature éligible est proposée, les tâches électorales suivantes seront alors suivies.
3. Le comité des nominations enverra un courrier électronique aux électeurs éligibles pour les informer que le vote électronique est ouvert et leur fournir des références aux informations biographiques des candidats en ligne. Toutes les réponses au vote seront reçues et gérées strictement au sein du comité des nominations. Les électeurs éligibles sont définis comme suit :
 - a. Être membre en règle de Triathlon Canada
 - b. Être titulaire d'une carte de compétition internationale (CCI) de Triathlon Canada en cours de validité au moment de la soumission du vote pendant la période de vote ouverte.
 - c. Être âgé de 18 ans et plus au moment de la soumission du vote.
4. Après la clôture du vote, tous les candidats seront contactés avant l'annonce publique. Le candidat ayant obtenu le plus de voix sera officiellement élu au conseil d'administration par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.
5. Le nouveau directeur des athlètes de Triathlon Canada serait invité à assister à l'assemblée générale annuelle prévue pour la fin septembre.

ANNEXE II POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJET

La politique de diversité du conseil d'administration de Triathlon Canada (" la politique ") définit l'approche qui sera adoptée par le conseil d'administration (" le conseil ") et les membres de Triathlon Canada en ce qui concerne l'atteinte et le maintien de la diversité parmi les personnes recrutées, nommées ou élues au conseil.

2. PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique aux nominations, aux désignations et aux élections pour les postes du Conseil d'administration. Elle s'applique également aux nominations et désignations effectuées par le conseil d'administration aux comités du conseil d'administration.

Le conseil s'engage également à encourager la diversité parmi tous les employés de Triathlon Canada et s'attend à ce que les principes de diversité et d'inclusion informent toutes les décisions d'emploi et les décisions d'entreprise prises par le conseil et chez Triathlon Canada.

3. DECLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration s'engage à créer une culture chez Triathlon Canada qui est inclusive et qui valorise et encourage le respect des différences au sein de notre communauté.

Triathlon Canada reconnaît les avantages d'avoir un conseil d'administration diversifié et inclusif. Le fait d'avoir des perspectives, des origines et des expériences diverses au sein du conseil d'administration contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, Triathlon Canada s'engage à augmenter et à maintenir la diversité au sein du conseil.

Lorsqu'ils prennent des décisions concernant le recrutement, la désignation, la nomination et l'élection des directeurs, les membres et le conseil d'administration doivent veiller à ce que l'ensemble du conseil d'administration soit aussi diversifié que possible en termes de sexe, d'identité ou d'expression sexuelle, d'orientation sexuelle, de race, d'identité indigène. Sur la base des conseils et des recommandations du comité de gouvernance, le conseil d'administration fixera tous les deux ans, avant l'assemblée générale annuelle des membres, des objectifs et des points de référence pour accroître et maintenir la diversité au sein du conseil. À tout moment, en fonction de la composition actuelle du conseil et des besoins de la société, les objectifs et les repères peuvent porter sur un ou plusieurs aspects de sa diversité. ou autochtone, de nationalité, de lieu d'origine, d'ethnicité, de couleur, d'ascendance, d'âge, d'aptitude, de compétences, de formation ou de profession, de statut socio-économique et de religion, de spiritualité ou de croyances.

4. RESPONSABILITÉ ET RAPPORTS

Sur la base des conseils et des recommandations du comité de gouvernance, le conseil d'administration fixera tous les deux ans, avant l'assemblée générale annuelle des membres, des objectifs et des points de référence pour accroître et maintenir la diversité au sein du conseil. À tout moment, en fonction de la composition actuelle du conseil et des besoins de la société, les objectifs et les repères peuvent porter sur un ou plusieurs aspects de sa diversité.

Le comité des nominations fera rapport au conseil d'administration tous les deux (2) ans sur :

- les efforts de recrutement déployés pour attirer des candidats d'origines diverses ;
- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des repères convenus par le conseil d'administration ; et
- le processus utilisé pour les nominations au conseil d'administration et la prise en compte de l'accroissement de la diversité au sein du conseil.

5. EXAMEN DES POLITIQUES

La politique et le processus de recrutement et de nomination seront revus au moins tous les deux (2) ans.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DE DIRECTEUR DES ATHLÈTES DE TRIATHLON CANADA

Ce formulaire doit être soumis à Triathlon Canada avant 17 heures (PST) on May 19, 2025

Nom du candidate ou de la candidate: _____

Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____

Téléphone: (mobile) _____ (fixe) _____

Courriel: _____

Candidature présentée par (les personnes qui soumettent elles-mêmes leur candidature n'ont pas à remplir cette section):

Nom de la personne: _____

Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____

Téléphone: (mobile) _____ (fixe) _____

Courriel: _____

Signature du présentateur

Joindre un fichier ou une liste de renseignements dans la soumission de candidature qui fournit une biographie qui sera affichée en ligne pour que les électeurs puissent l'examiner. Inclure les renseignements pertinents qui décrivent vos qualifications et votre expérience en tant que candidat au poste de directeur des athlètes.

Soumettre à: nominations@triathloncanada.com

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Triathlon Canada : nominations@triathloncanada.com
